

DEL2026-134

N° 26 09 11

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

. Transformations – Adoption

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Harfleur est engagée dans la mise en œuvre d'un programme d'actions destiné à renforcer la qualité des services aux administrés et à doter le territoire communal de services renforçant son attractivité. Les services assurent à la fois le pilotage technique et administratif de l'ensemble de ces actions, tout en ajustant et adaptant leur fonctionnement à l'évolution de leurs missions, en lien avec les moyens mis à leur disposition.

Dans ce contexte, il convient de prévoir les modifications suivantes au 28 septembre 2026, en intégrant les campagnes de recrutement en cours :

- **Pôle Direction Générale – Police Municipale**

Création d'un emploi de Brigadier-Chef principal à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Ressources Humaines**

Suppression d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Animation Territoriale**

Suppression d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet (catégorie C).

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Hygiène Restauration**

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Technique**

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet (catégorie C).

CRÉATIONS DE POSTE	+ 2
SUPPRESSIONS DE POSTE	- 5
SOLDE CRÉATIONS/SUPPRESSIONS	- 3

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

VU l'avis du Comité Social Territorial du 10 septembre 2026,

- **autorise les modifications au tableau des effectifs énoncées ci-dessus.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRETRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.